



CPMR
CRPM



ΠΕΡΙΦΕΡΕΙΑ ΔΥΤΙΚΗΣ ΕΛΛΑΔΑΣ
Σεράφι Αντιθέλις!



CPMR
INTERMEDITERRANEAN
COMMISSION

Plan d'actions de la Commission Interméditerranéenne de la CRPM

Mandat 2019-2020

Le présent document présente la programmation globale des activités de la Commission Interméditerranéenne de la CRPM pour la période 2018-2019 et sert de référence pour les principales activités des groupes de travail de la Commission Interméditerranéenne.

À la suite d'une actualisation participative basée sur les plans d'action précédents de l'organisation, ainsi que sur la contribution des membres, ce document a été approuvé par l'Assemblée générale de la Commission Interméditerranéenne à Marseille, le 20 juin 2019.

CPMR Intermediterranean Commission

6, rue Saint-Martin - 35700 Rennes (FR)

Tel. +33 (0)2 99 35 40 60 // +34 93 554 50 47 - Email: elodie.nunes@crpm.org

www.medregions.com

INDEX:

1. Approche global du plan d'action de la Commission Interméditerranéenne pour 2018-2019p. 3
2. Activités des groupes de travail: aspects sectoriels du développement des Régions en Méditerranée p. 6
3. Focus sur les quatre thèmes stratégiques transversaux pour la coopération méditerranéenne p. 11
4. Organisation interne et aspects relatifs aux membres : faire de la mobilisation des partenaires du Sud de la Méditerranéenne une prioritép. 16
5. Communicationp. 17
6. Calendrier 2019-2020..... p. 17

1. APPROCHE GLOBALE DU PLAN D'ACTION DE LA CIM POUR LA PÉRIODE 2019-2020

Le bassin méditerranéen est une région vaste et complexe, avec des caractéristiques uniques et un passé qui en fait le berceau de la civilisation occidentale. Géographiquement, la Méditerranée est un monde en miniature. La Méditerranée est une mer intérieure bordée par des côtes aux caractéristiques et aux climats variés, allant de paysages sauvages aux plaines fertiles et d'îles et mers mineures aux grandes montagnes. Historiquement, elle a été le lieu de rencontre des plus grandes cultures, le champ de batailles des peuples et des nations, et l'épicentre de trois grandes religions.

Sans aucun doute les pays du pourtour de la Méditerranée sont liés par l'eau, la géographie, l'histoire et la culture, et depuis longtemps, ces pays voient la Méditerranée non seulement comme une mer commune aux ressources précieuses, mais aussi comme un moyen de communication, d'interconnexion, de commerce et de coopération. D'un point de vue historique, géographique, politique, économique, environnemental ou social, les interactions entre les pays ont toujours été l'une des principales caractéristiques du bassin méditerranéen et la région méditerranéenne est d'une importance stratégique vitale.

La "question Méditerranéenne" requiert donc un sens réel des responsabilités de la part des deux acteurs que sont l'Europe et les pays méditerranéens. Malgré les crises et les conflits auxquels cet espace géographique se trouve confronté, l'interdépendance entre ces deux acteurs ne cesse de croître. En effet, les Européens ne sont pas seulement voisins du Maghreb ou de la Méditerranée Orientale : ils vivent ensemble et partagent le même espace complexe. Dans cette perspective, il est de notre responsabilité de palier les menaces que sont le rejet de l'autre, la xénophobie, le racisme, le fondamentalisme tout comme l'ethnocentrisme.

La Méditerranée n'est pas une frontière, mais un pont naturel reliant les peuples de tous les côtés de la mer et la Commission interméditerranéenne (CIM) de la Conférence des Régions Périphériques Maritimes (CRPM) joue un rôle actif, substantiel et éminent dans la grande région, pour promouvoir la concentration et la convergence vers l'espace méditerranéen par le biais d'un dialogue politique actif, d'actions concrètes, de programmes et de synergies dans tous les secteurs.

En ce sens, la Présidence de la Commission Interméditerranéenne – assurée pour un second mandat par la Région Dytiki Ellada (Grèce Orientale) – propose de garder les quatre thématiques transversales prioritaires qui guident les actions de la Commission Interméditerranéenne depuis 2017, ajoutant des intérêts spécifiques sur une série de besoins urgents. Les thématiques prioritaires appuieront la définition et l'exécution du plan d'actions de la Commission Interméditerranéenne tout en s'inscrivant dans la continuité de ses précédentes expériences et en s'orientant vers le futur, attribuant ainsi un cadre global pour la définition des actions sectorielles propres à chaque groupe de travail de la Commission Interméditerranéenne.

a) Encourager l'émergence de stratégies par bassins maritimes et macro-régionales en Méditerranée vers une stratégie intégrée : concentration sur la promotion de la Croissance Bleue et les stratégies émergentes tout en protégeant la mer méditerranée.

La Méditerranée partage un ensemble de problèmes et de défis communs et est en même temps une importante ressource et un bien précieux pour l'ensemble de ses citoyens, des pays frontaliers mais aussi pour l'UE. Afin d'améliorer la gouvernance de cette région complexe, ses systèmes de financement et d'intégration, de trouver de véritables priorités communes permettant la coopération entre différents interlocuteurs privés et publics, des projets conjoints phares, etc., il est nécessaire de trouver et de développer des instruments cohérents. Dans cette optique, la stratégie macro-régionale et les stratégies par bassins maritimes, aussi bien que d'autres initiatives émergentes peuvent permettre de trouver une meilleure approche, plus efficace, pour les défis et opportunités communs.

Concernant le développement de stratégies macro-régionales en Méditerranée, une première étape importante a été franchie avec le lancement et la mise en œuvre de la stratégie de l'UE pour l'espace adriatico-ionien (EUSAIR). Elle se base sur une stratégie maritime européenne et constitue une initiative pilote pour le reste de la Méditerranée. La Commission Interméditerranéenne, conformément aux travaux, réflexions et feuilles de route réalisés lors des précédentes présidences, suivra de près cette stratégie, en lien avec l'initiative émergente « West Med Maritime Initiative » et sur la base des résultats de projets communs

développés dans chaque Région. La Commission Interméditerranéenne continuera de s'impliquer dans le développement de ces stratégies, initiatives et programmes de coopération, et contribuera aux réflexions portant sur une possible application ou extension de ce type d'approches et d'instruments au reste de la Méditerranée.

En particulier, la CIM coordonnera ses activités avec celles d'autres réseaux et organisations méditerranéens concernés représentant les autorités locales et régionales afin de lancer une vaste "Alliance de Coopération Méditerranéenne" capable de renforcer l'intégration des principales stratégies et initiatives, le rôle des régions et l'émergence de projets pilotes. Considérant les stratégies en cours et les besoins territoriaux, la croissance bleue, l'urgence climatique et la protection de la biodiversité en Méditerranée seront certainement les priorités à court terme pour des actions communes spécifiques.

b) Reconnaître et soutenir, le cas échéant, les besoins et l'implication des régions dans le processus de prise de décision en matière de gestion de la migration et du droit d'asile, ainsi que leurs actions sur le terrain : se concentrer sur les dimensions interne et externe de la migration et sur le rôle des régions. Cf formulation vue avec Davide et Guillaume le 02/05

Face aux difficultés rencontrées par la bureaucratie européenne, l'UE et les pays de la Méditerranée pour répondre de façon efficace aux défis migratoires et plus spécifiquement à la crise des réfugiés, les contributions des autorités locales et régionales doivent être aujourd'hui plus que jamais prises en considération afin d'endiguer les tragédies qui ont lieu en Méditerranée et de promouvoir les processus d'intégration. C'est pourquoi les efforts consentis par les Régions requièrent un véritable soutien afin que ces dernières puissent faire entendre leur voix à échelle nationale, européenne, ainsi qu'à échelle multilatérale. Les Régions doivent également être soutenues dans la mise en œuvre de leurs actions sur les territoires.

La Commission Interméditerranéenne, en collaboration avec la Task Force Migration de la CRPM, s'est fortement mobilisée ces quatre dernières années pour contribuer aux activités de *lobbying*, de partage d'expériences et de projets, afin d'aider les Régions à surmonter les défis migratoires notamment en termes d'accueil et d'intégration des migrants. Les membres de la Commission Interméditerranéenne doivent à présent poursuivre leurs efforts globaux lors de ce nouveau mandat, notamment en visant à acquérir plus de ressources et d'assistance pour autorités locales et régionales, pas seulement pour la gestion de la crise des migrants mais également pour surmonter les effets secondaires de cette crise. Un intérêt particulier devrait être porté à la fois sur l'amélioration du rôle clé des régions dans la promotion d'une meilleure gestion des flux migratoires et la construction de sociétés inclusives (accueil et intégration), ainsi que sur leur rôle potentiel et novateur dans la dimension externe des politiques de migration (liées à la diaspora / à la réinstallation / à la coopération décentralisée).

c) Développer une « Méditerranée de projets » et mobiliser les partenaires des pays tiers et plus particulièrement du Sud de la Méditerranée : concentration sur la consolidation de la grande implication de l'organisation et la promotion de stratégies concrètes, projets pilotes et partenariats solides.

Il existe suffisamment d'opportunités intéressantes au sein de la Méditerranée qui pourraient dès lors être capitalisées, comme l'économie bleue, le secteur du tourisme (plus particulièrement le tourisme maritime, le tourisme côtier et le tourisme de croisière), le secteur énergétique, le cadre naturel de chaque Région, l'alimentation et les produits locaux, le potentiel d'amélioration en matière de connectivité et de transport intermodal, le patrimoine culturel, historique et archéologique, une importante biodiversité, des défis environnementaux à relever, etc. En conséquence, la promotion de la coopération entre les différents acteurs (en particulier entre les autorités locales et régionales) des Régions de la Méditerranée représente un facteur clé pour surmonter les défis communs et saisir les opportunités communes. De plus, ce type de coopération favorise le développement des conditions nécessaires à l'émergence rapide d'une stratégie intégrée en Méditerranée.

Jusqu'à présent, la Commission Interméditerranéenne – avec ses groupes de travail coordonnés par ses Régions membres – a obtenu des résultats probants à travers la mise en œuvre de projets de coopération (ex. Maremed, Coastgap, MarInA-Med COM&CAP, Elihmed, PLATFORMA, SHERPA, CO-EVOLVE, MITOMED +, HERIT-DATA, INNOBLUEGROWTH, PANACEA, entre autres). Ces projets renforcent les capacités de la zone méditerranéenne, réduisent les disparités et encouragent les synergies.

Les Régions bordant les rives de la Méditerranée font certainement parties de celles qui, de manière générale, doivent faire face à des défis spécifiques et qui sont les plus touchées par les différentes crises contemporaines/structurelles (économique, migration, etc.). En utilisant les fonds disponibles (FESI, IEVP, IAP, H2020 etc.) de manière efficiente, nous contribuons à la compétitivité, non seulement de la Méditerranée mais également de l'UE toute entière. La coopération via les projets, les actions et les initiatives vise à servir de catalyseur permettant aux citoyens des deux rives de la Méditerranée de travailler ensemble pour rendre la région attractive, aussi bien pour y créer des emplois que pour y vivre. La Commission Interméditerranéenne, par le biais de ses groupes de travail thématiques, devrait poursuivre et renforcer ses actions en développant et travaillant sur des projets conduisant au renforcement de la cohésion économique, sociale et territoriale en Méditerranée.

- d) Dans ce cadre, l'attrait et l'implication de plus de partenaires venant des pays tiers et, plus particulièrement du Sud de la Méditerranée, devrait faire l'objet d'une attention particulière. Lors des précédentes présidences, notre réseau s'est considérablement élargi et plusieurs Régions du Sud ont rejoint la Commission Interméditerranéenne. En vertu de la nouvelle Politique Européenne de Voisinage, et les réflexions actuelles au sujet de la période Post 2020 (avec le nouvel Instrument de Coopération International pour le Développement du Voisinage unifié (ICIDV)), la Commission Interméditerranéenne devrait poursuivre ses efforts pour étendre et renforcer la coopération politique et technique (projets) avec les Régions et autres acteurs territoriaux pertinents des autres rives de la Méditerranée. **Favoriser l'émergence d'une citoyenneté méditerranéenne, mettant en lumière en tant que sujet prioritaire la Jeunesse Méditerranéenne comme un atout pour le présent et l'avenir du bassin.**

La jeunesse méditerranéenne s'intéresse de plus en plus à la situation de leurs voisins, en particulier grâce à un accès accru aux réseaux sociaux, mais également grâce à l'augmentation de l'interconnexion entre les rives, dans l'ère de la mondialisation. La Commission Interméditerranéenne devrait continuer à promouvoir ce développement, tout en encourageant une participation active des jeunes Méditerranéens dans les affaires de la société civile mais aussi en politique.

L'affirmation d'une citoyenneté méditerranéenne participera à la promotion de l'identité méditerranéenne, indispensable à la construction d'un espace de paix durable, de développement cohésif et de prospérité.

Nous nous trouvons à un **moment crucial pour l'avenir de l'Union européenne et de la Méditerranée, à la croisée de deux périodes de programmation**, avec les mandats du Parlement Européen et de la Commission entrant dans leur dernière phase, et l'UE débattant pour la période post-2020 avec le prochain Cadre Financier Pluriannuel, dans un contexte politique mondial difficile, fortement influencé par le Brexit, les problèmes de migration et d'autres défis importants.

Ainsi, outre les piliers susmentionnés, une **priorité horizontale** pour le nouveau mandat sera de **faire le point, de prendre en compte les besoins et d'exprimer et de promouvoir les intérêts de la CIM et de ses régions vers l'après-2020**. La Commission Interméditerranéenne devra également concevoir ses activités spécifiques de manière cohérente avec l'action de la CRPM et contribuer activement au **Plan Stratégique mondial de la CRPM**. Cela renforcera le pouvoir et la cohérence de la famille élargie de la CRPM, ainsi que l'impact de ses travaux sur le terrain, en garantissant que les besoins et le potentiel des régions méditerranéennes sont bien représentés.

e) intégrer les enjeux d'atténuation et d'adaptation au changement climatique de manière transversale dans les stratégies et les politiques des régions Méditerranéennes

La question du changement climatique et de ses conséquences s'est installée, en deux décennies, au centre des préoccupations internationales, nationales et régionales. Le bassin méditerranéen est au cœur de ces changements et constitue un des points chauds du globe en matière d'impact du changement global sur les écosystèmes et les populations. En effet un tiers de la population des pays riverains (soit environ 150 millions de personnes) vit près de la mer et près de 40% du littoral est aujourd'hui artificialisé. Le dérèglement climatique se manifeste principalement par **une hausse de la température moyenne annuelle** de l'atmosphère et de la mer, **une diminution des apports des fleuves à la mer et des précipitations, des intrusions salines dans les eaux souterraines, une acidification du milieu marin, une hausse du niveau de la mer méditerranée et une augmentation de l'intensité des risques naturels** avec des effets sur **les dynamiques d'érosion côtière et de submersion**.

Face à ce constat d'aucun pourrait déclarer la Méditerranée en Urgence climatique et le prochain rapport du GIEC attendu à l'automne 2019 pourrait bien renforcer le caractère anxiogène de la situation, les dernières prévisions laissant par exemple envisager une hausse du niveau des mers pouvant aller jusqu'à + 190 cm à l'horizon 2100.

Le cadre d'adaptation du littoral méditerranéen aux changements climatiques et environnementaux est encore peu établi. Des exemples concrets de la collaboration efficace entre des différents types d'acteurs à différentes échelles territoriales manquent. Beaucoup d'actions sont basées sur les projets relativement courts pendant lesquels les acteurs interagissent uniquement pendant la durée d'un projet et les cadres de coopération ne sont pas pérennisés. Les politiques d'adaptation au changement climatique visant l'aménagement du territoire et les infrastructures doivent prendre en compte les résultats des recherches scientifiques et tenir compte des incertitudes. Les solutions basées sur la nature sont à privilégier dans les plans d'adaptation afin de minimiser les risques associés et maximiser la capacité de résilience des territoires et en définitive faciliter leur acceptabilité par l'ensemble des parties prenantes. Il apparaît notamment le besoin de travailler à la structuration d'un réseau des acteurs de l'adaptation au changement climatique en Méditerranée, et pour se faire de s'appuyer sur la mobilisation et l'articulation des réseaux déjà existants ou à renforcer dans les différents pays du pourtour méditerranéen, en commençant par les pays membres de l'Union Européenne.

La CIM-CRPM souhaite jouer un rôle actif dans l'accompagnement de stratégies et d'actions visant à la fois la limitation du changement global dans l'esprit de l'accord de PARIS et l'adaptation aux effets du dérèglement climatique en Méditerranée. Il s'agit donc de définir et mettre en œuvre des actions structurantes favorisant la prise de conscience, la montée en compétence et la coopération des acteurs sur cette problématique, ainsi que la prise en compte des spécificités méditerranéennes dans les politiques européennes et ses stratégies de coopérations avec la Rive Sud. Une task Force pourrait être créée au sein du groupe de travail *Transport et Politiques maritime Intégrée* de Commission Interméditerranéenne en 2020 afin de définir un plan d'action dédié dans les années à venir, s'appuyant en particulier sur la charte de Bologne et le thème stratégique N°4 de son dernier plan d'action conjoint « réponses aux enjeux posés par le changement climatique en Méditerranée ».

2. ACTIVITÉS DES GROUPES DE TRAVAIL : ASPECTS SECTORIELS DU DÉVELOPPEMENT DES RÉGIONS EN MÉDITERRANÉE

Dans cette approche globale, la Commission Interméditerranéenne continuera à se positionner dans **les secteurs et politiques clés pour le développement de la Méditerranée** en vue de la période de programmation européenne 2021-2027.

Comme mentionné dans les deux derniers plans d'actions et afin d'augmenter l'impact de la Commission Interméditerranéenne, 4 groupes de travail ont été créés en collaboration avec le Secrétariat de la Commission Interméditerranéenne. Ces derniers réunissent des groupes déjà existants et de nouvelles thématiques. Ce processus graduel a été lancé lors du mandat 2014-2016, qui a fournis de bons résultats tels que les initiatives et projets spécifiques (plus de 30 candidatures lors des différents appels à projets de l'UE, 11 actuellement en cours d'application pour 2019 avec la CIM CRPM comme partenaire intégral et d'autres en phase d'évaluation ou élaboration), la capitalisation des expériences, le développement de nouvelles synergies (avec les intergroupes de la CRPM, les interlocuteurs extérieurs/ institutions etc.), ainsi que l'augmentation à la fois de la participation des membres et de l'impact et de l'efficacité des actions de la Commission Interméditerranéenne à tous les niveaux.

Les **4 groupes de travail** – chacun coprésidé par un tandem de Régions, sont les suivants :

- Coopération territoriale & stratégies macro-régionales (CT&SMR)
- Eau & énergie (E&E)
- Transports & Politique Maritime Intégrée (TRAN&PMI)
- Cohésion économique & sociale (CES)

Au même titre que lors des derniers mandats, chaque groupe de travail doit définir son **propre plan d’actions pour la période 2019-2020**. Chaque groupe de travail doit par ailleurs tenir compte des lignes directrices approuvées en 2013 et en particulier :

- **Se concentrer sur des résultats spécifiques et concrets (ex. 2/6) à atteindre avant la fin du mandat :**
 - o **Action de lobbying** à échelle européenne (PE, CE, CONSEIL, CDR, CESE, BEI etc.), Euromed (UpM-ARLEM), Multilatérale (ONU etc.) qui devra contribuer à la stratégie globale de la Commission Interméditerranéenne de la CRPM
 - o **Projets et autres initiatives** : projets pilotes à la charge des partenaires ressources, séminaires, ateliers, pour l’échange de bonnes pratiques, initiatives de capitalisation, études, rapports, autres, projets Interreg ou Euromed cofinancés par les programmes européens ou autres sources.
- S’engager dans le **suivi et l’évaluation des résultats intermédiaires et des résultats de fin de mandat** dans le cadre de l’Assemblée générale et du Bureau politique et en lien avec leur propre plan d’actions.

Les groupes de travail peuvent également intégrer des **Task Force** spécifiques lorsque cela est jugé nécessaire par les membres et afin de parvenir à des résultats complexes à échelle politique ou technique, sur des sujets spécifiques nécessitant une importante coordination avec un nombre réduit de régions. Ces Task Forces sont coordonnées par une région en particulier et ce n’est pas obligatoire ou nécessaire de créer des TFs pour tous les sous-thématiques traitées par chaque GT

Si des Task Forces sont créées à l’intérieur d’un groupe de travail, elles doivent définir un cahier des charges ou un document similaire court afin de définir le périmètre de leurs actions, leur organisation, leur calendrier et leurs activités.

Le tableau ci-dessous présente la situation actuelle des groupes de travail et des Task Forces de la Commission Interméditerranéenne qui évolueront au cours du mandat grâce à l’aide précieuse des Régions membres. Les principaux défis, thèmes et sujets abordés par les groupes de travail sont mentionnés de manière succincte et à titre indicatif. Une description plus complète est disponible dans les rapports d’activités de la Commission Interméditerranéenne et dans les plans d’actions des précédents groupes de travail. Une description actualisée et détaillée sera incluse dans les nouveaux plans d’action des groupes de travail, ainsi que dans les cahiers des charges des Task Forces pour le mandat 2019-2020

I. COOPÉRATION TERRITORIALE & STRATÉGIES MACRO-RÉGIONALES
Co-Présidence : CATALUNYA et SUD-PROVENCE-ALPES-CÔTE D’AZUR
ENJEUX, THÈMES ET SUJETS PRINCIPAUX QUI SERONT TRAITÉS PAR LE GROUPE DE TRAVAIL
<ul style="list-style-type: none"> ❖ Promotion des stratégies émergentes (Bassin maritime/stratégies macro-régionales) et initiatives pouvant renforcer la gouvernance multi-niveaux vers la définition d’une stratégie intégrée en Méditerranée (ex. EUSAIR, WEST MED)¹. Contribution à l’axe 4 du programme Interreg Med et ADRION, réflexions, séminaires, réunions et actions de <i>lobbying</i>, etc. Support spécifique et suivi de « l’Alliance de Coopération Méditerranéenne », initiative AI-NURECC etc. ❖ Promotion et suivi des actions pour la révision de la Politique de Voisinage Européen et de son instrument IEV actuel et le futur ICIDV pour l’après 2020 (contribution aux rapports, consultations, réunions de <i>lobbying</i>, etc.). ❖ Coordination efficace avec les Secrétariats et les autorités de gestion de l’ensemble des programmes de coopération et d’exécution des projets en Méditerranée (une attention particulière sera portée aux projets Interreg MED Horizontaux et stratégiques, ENI CBC, projets MED Stratégiques) et réponse aux prochains appels.

¹ Cette activité sera développée de façon cohérente avec les principes inscrits dans les statuts de la feuille de route sur les macro-régions et les stratégies des bassins comme dans d’autres documents politiques de la Commission Interméditerranéenne, de l’ARLEM, de l’UE ou de l’UpM, et en synergie avec d’autres réseaux et programmes de coopération territoriale.

- ❖ Promotion des actions dans le domaine de la coopération décentralisée, et plus particulièrement la réplication et l'élaboration de nouvelles initiatives de renforcement des compétences sur le développement territorial intégré, soutien aux jumelages institutionnels entre les autorités locales et régionales de la Méditerranée, etc.
- ❖ Suivi et appui général aux processus de décentralisation en Méditerranée.
- ❖ Contribution aux politiques territoriales, stratégies émergentes et initiatives sur les données volumineuses et ouvertes, alias BIG et Open Data (au travers d'ateliers, de projets, d'activités de lobbying, etc.)
- ❖ Favoriser la coordination avec :
 - ❖ L'ARLEM – Poursuite de la participation aux travaux de la plénière, ainsi qu'à la nouvelle Commission pour le développement territorial durable ;
 - ❖ L'UpM – Continuer la mise en œuvre du protocole d'entente ;
 - ❖ Autres réseaux d'acteurs de la Méditerranée, notamment en ce qui concerne des projets de coopération communs : Arc Latin, Euro-Régions, MedCités, CGLU, COPPEM, ASCAME, -CIM, FAL, UNDP, UNEP MAP, Instituts Méditerranéen, UNIMED, etc.
- ❖ Soutenir le « Sommet des deux rives » de la Méditerranée, qui se réunira à Marseille en juin 2019, et se concentrera sur des questions clés telles que la jeunesse, la mobilité, les échanges universitaires, et vise à resserrer les liens entre les communautés méditerranéennes.

II. TRANSPORTS ET POLITIQUE MARITIME INTEGRÉE

Co-Présidence : MURCIA (coordinateur pour les transports)
et SUD-PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR (coordinateur pour la Politique Maritime Intégrée)

Task Forces internes : Charte de Bologne (coordonnée par la Région Emilia Romagna), , suivi de l'agenda « Économie bleue » de l'UpM à échelle régionale (coordonné par la Région Lazio) Énergies Marines Renouvelables (coordonnée par Occitanie et Région Sud-PACA), Pêches et Aquaculture (coordonnée par l'Andalousie), et d'autres à confirmer.

ENJEUX, THÈMES ET SUJETS PRINCIPAUX QUI SERONT TRAITÉS PAR LE GROUPE DE TRAVAIL ET LES TASK FORCES INTERNES

- ❖ Suivi du RTE-T et du Mécanisme pour l'Interconnexion en Europe (MIE) et mise en œuvre/gouvernance des corridors de transport qui concernent spécialement la Méditerranée, les autoroutes de la mer (participation à la gouvernance/pour, la promotion de la DG MOVE, les projets prioritaires des Régions...), le PART pour le bassin méditerranéen, le soutien aux travaux de la CRPM, enquêtes et positions politiques sur ces enjeux, en particulier concernant le nouveau Cadre Financier Pluriannuel et les régulations 2021-2027, ateliers et évènements...
- ❖ Transport maritime et multimodal durable intégrant l'impact sur les émissions de gaz à effet de serre et la qualité de l'air dans les ports (carburant GNL pour les navires et branchement électrique à quai), logistique et transport de biens et aviation, zone à faible émission en Méditerranée (contribution au travail de la CRPM, évènements et articles ; en lien avec le GT Eau et énergie).
- ❖ Développement de partenariats et projets dans le cadre des programmes européens qui traitent des questions de transport durable et d'accessibilité (ex : continuer à soutenir les activités de capitalisation de CIVITAS et GO-SUMP)
- ❖ Soutenir une approche maritime intégrée pour la croissance bleue en Méditerranée en incluant une dimension environnementale forte, garante de la mise en œuvre de politiques maritimes durables
 - Suivi de la Politique Maritime Intégrée en Méditerranée, des sujets de gouvernance maritime et de croissance bleue.
 - Suivi au niveau méditerranéen de la gestion intégrée des zones côtières et de la planification de l'espace maritime, de l'adaptation au changement climatique et du développement durable des côtes méditerranéennes : continuer à promouvoir la Charte de Bologne et son plan d'action commun au niveau méditerranéen.
 - Protection de la biodiversité, certifications Ports propres et Ports à biodiversité positive, approche écosystémique et utilisation des mers (directive-cadre sur la stratégie maritime) et production et gestion de connaissances et de données marines et maritimes, y compris de données volumineuses ouvertes – Big and Open data - (via des plates-formes de suivi / d'actions / de partage de données - PANACeA, etc.)
 - Participation à l'agenda de l'UpM sur l'économie bleue, ainsi qu'aux initiatives afférentes telles qu'une Plateforme des Acteurs de l'Économie Bleue en Méditerranéenne (Centre Virtuel de Connaissance) ou l'initiative BlueMed sur la recherche et l'innovation.
 - Suivi et contribution à la dimension maritime macro-régionale, des bassins, des initiatives dans la MED, avec une attention particulière à EUSAIR et WestMED.
- ❖ Stimuler des sous-secteurs / thèmes spécifiques de la croissance bleue / de l'économie bleue contribuant à limiter le changement climatique et ses impacts (via des actions spécifiques telles que des ateliers, des études, des projets, des activités de plaidoyer) :
 - les Énergies Marines Renouvelables, et en particulier la question de l'éolien flottant
 - Les déchets marins, et en particulier la lutte contre les déchets plastiques en méditerranée. Et le développement d'une économie circulaire maritime
 - La protection des écosystèmes littoraux et marins par le développement d'une approche écosystémique de l'interface Terre-mer dans la mise en œuvre des politiques d'aménagement côtiers, le développement et la mise en réseau des Aires marines protégées de méditerranée ainsi que les services écosystémiques rendus par la

nature et la valeur socio-économique des espaces naturels et paysages littoraux remarquables. Recherche - action et mise en oeuvre de projets pilotes de restauration écologique des petits fonds côtiers de Méditerranée.

- L'adaptation des littoraux au changement climatique, et le développement des solutions fondées sur la nature comme outils de résilience des territoires. L'urgence climatique implique par ailleurs une nécessaire structuration des réseaux d'acteurs à différentes échelle de territoires pour développer des stratégies de médiation Sciences et sociétés au plus près des décideurs locaux et favorisant la participation des citoyens de Méditerranée. Cela implique une réflexion structurelle en terme de gouvernance et la mise en oeuvre de projets pilotes et de recherche-action.
 - Pêche et aquaculture en Méditerranée (plaidoyer, projets, enquêtes, ateliers),
 - Emploi et formation dans les secteurs de l'économie bleue (via des projets liés à l'initiative Vasco da Gama),
 - Tourisme maritime et côtier durable et résilient, limitation des émissions de CO₂ et des pressions sur les écosystèmes (eau, biodiversité), réflexion sur la capacité de charge des sites touristiques surfréquentés, gestion ecoresponsables des ports de plaisance (Certification Ports propres) et développement de zones de mouillages écologiques) en synergie avec le groupe de travail sur la cohésion économique et sociale (projets de l'UE)
- ❖ Veille sur l'ensemble des appels à projets européens incluant une possible dimension maritime : Horizon 2020 ; Life+ ; ENI CBC Med 2014-2020 ; Programme Interreg MED ; FEAMP, FEDER et capitalisation et développement de projets spécifiques sur des sujets maritimes.
- ❖ Participation aux Journées européennes de la Mer et autres forums maritimes.

III. EAU & ÉNERGIE

Co-Présidence : Generalitat Valenciana (coordinateur pour l'eau) et Rabat-Salé-Kénitra (coordinateur pour le climat et l'énergie)

Task Forces internes : Task force sur la rénovation énergétique des bâtiments en Méditerranée (coordonnée par la Région Catalunya)

ENJEUX, THÈMES ET SUJETS PRINCIPAUX QUI SERONT TRAITÉS PAR LE GROUPE DE TRAVAIL ET LES TASK FORCES INTERNES

- ❖ Suivi de la directive-cadre sur l'eau - Mise en œuvre de Blue Print en Méditerranée.
- ❖ Diffusion et suivi des positions politiques sur l'eau et l'énergie, et échange de bonnes pratiques.
- ❖ Promotion de systèmes de gestion innovateurs et efficaces, basés plus particulièrement sur l'utilisation des énergies renouvelables (ex. photovoltaïque) pour la récupération et la désalinisation des eaux.
- ❖ Développement de réflexions sur d'autres sujets en lien avec la transformation des écosystèmes aquatiques ayant pour conséquence l'eutrophisation dû à l'utilisation d'eaux usées ou d'engrais, le contrôle de l'assainissement des eaux, traitement des eaux de ballast dans les ports urbains, etc.
- ❖ Participation aux forums de discussion sur les ressources en eau : travail en liaison avec l'intergroupe « Eau » du Parlement européen, groupes d'action EIP, collaboration avec d'autres réseaux.
- ❖ Défis du changement climatique et de la crise des réfugiés. Réflexions ou actions également en rapport avec es Big Data. Diffusion des réflexions et conclusions de la COP et MED COP dans les Régions de la Méditerranée et projets en lien avec l'Agenda 2030 pour le développement durable. Synergies avec la Task Force Climat de la CRPM.
- ❖ Positionnement global de la Commission Interméditerranéenne sur les questions d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables également en lien avec le débat sur les stratégies émergentes.
- ❖ Suivi de la déclaration de Ljubljana et travail au sein de la Task Force spécifique (ouverte aux acteurs extérieurs clés) sur l'élaboration du plan d'actions conjoint sur la rénovation énergétique des bâtiments en Méditerranée. Développement des axes définis lors du précédent mandat au sein de la capitalisation de MARIE-ELIHMED-PROFORBIOMED et plan d'actions commun pour la rénovation énergétique des bâtiments en Méditerranée (construit principalement en synergie avec le travail du projet SHERPA).
- ❖ Développement de synergies avec les autres groupes de travail de la Commission Interméditerranéenne et les Commissions des Îles et Arc Atlantique de la CRPM.
- ❖ Synergies avec la Convention des Maires contre le changement climatique (Rôle des Régions et de la gouvernance multi-niveaux, RE et EE).
- ❖ Efficacité énergétique des transports maritimes et carburants à faible émission de CO₂ : GNL, hydrogène (avec le GT Transport et politique maritime intégrée)
- ❖ Suivi des programmes et appels à projet UE et Euromed associés à l'eau et l'énergie afin de faire des propositions de projets : Med, ENI CBC MED, H2020.
- ❖ Autres thèmes en lien avec le développement durable (traitement des déchets, agriculture durable, développement rural, etc.). Par ex. : l'eau, l'énergie, l'industrie alimentaire.

IV. COHÉSION ÉCONOMIQUE & SOCIALE

Co-Présidence : Occitanie (coordinateur pour les questions sociales / de solidarité économique / économiques) et Lazio (coordinateur pour les questions jeunesse/sociale)

Task Forces interne : Tourisme et culture durable (coordonnée par la Région Crète), Vasco da Gama (coordonnée par Region Veneto (tbc), autres TF sur des thématiques spécifiques.

ENJEUX, THÈMES ET SUJETS PRINCIPAUX QUI SERONT TRAITÉS PAR LE GROUPE DE TRAVAIL ET LES TASK FORCES INTERNES

❖ Économie Sociale et Solidaire (ESS)

- Suivi des rapports de prospection CIM sur la ESS en Méditerranée,
- Nouveaux ateliers pour échanger des expériences entre régions en capitalisant les outils et instruments existants,
- Surveillance commune des activités politiques liées à la ESS et des instruments de financement au niveau UE-Euromed,
- Actions de plaidoirie envers les institutions de l'UE et Euromed,
- Partenariats avec des acteurs clés de la ESS au niveau méditerranéen et projets concrets.

❖ Jeunesse et citoyenneté :

- Pour l'intégration de la jeunesse et la participation démocratique : renforcer les réseaux méditerranéens des autorités sous-nationales et des associations pour les jeunes, afin d'aboutir à un accord mutuel et au renforcement des échanges (tel que le suivi de MED NET lancé en 2014 par la Toscane et/ou des actions similaires de la part des Régions et d'autres acteurs). Synergies entre initiatives et programmes jeunesse appuyés par les Régions de la Commission Interméditerranéenne.
- Synergies avec les réseaux Euromed tels que la Fondation Anna Lindh et l'Union pour la Méditerranée concernant des initiatives spécifiques destinées aux jeunes de la Méditerranée,
- Promotion d'actions de citoyenneté de haut niveau telles que le service volontaire international au niveau Med et d'autres actions spécifiques visant à favoriser l'émergence d'une citoyenneté méditerranéenne.
- Développement de programmes d'intervention conçus avec les jeunes pour faire face à l'émergence de l'emploi des jeunes.
- Actions de plaidoirie et de coordination avec d'autres réseaux (ex : UNIMED) pour nourrir la réflexion actuelle sur les mécanismes de soutien à l'investissement pour la jeunesse lors de la mise en œuvre des Fonds européens, plus particulièrement le FSE+, Horizon Europe (en relation avec la recherche & l'innovation) et Erasmus+ post 2020.
- Échange de bonnes pratiques et de méthodologies existantes au niveau européen et en Méditerranée, sur le niveau important de stages et les mobilités, les *Start-Up* (Entreprises pour les jeunes), la mobilité au travail, etc.

❖ Formation, éducation, mobilité et employabilité dans les actions et projets d'Économie Bleue en lien avec Vasco da Gama (initiative CRPM) et les stratégies et initiatives émergentes (ex : BlueMed et WestMED) et les appels (Blue Careers).

❖ Tourisme durable et Culture :

- Mise en œuvre de l'agenda politique de la CIM sur le tourisme durable en Méditerranée avec des actions spécifiques sur le tourisme côtier et maritime durable et le tourisme culturel en Méditerranée associées aux stratégies ou initiatives macrorégionales et relatives aux bassins maritimes.
- Projets de coopération concrets (Interreg MED, ENI CBC MED) axés sur le tourisme durable et hors saison, la GIZC et la PSM (par exemple dans le cadre de Co-Evolve et MEDCOAST4BG respectivement dans le cadre de la labellisation Interreg MED et de l'UpM, afin d'élargir la zone de coopération au sud de la Méditerranée)

- Synergies avec les partenaires externes et le réseau NECSTouR avec pour objectif d'améliorer le travail actuel d'indicateurs (lien avec Mitomed +, CO-EVOLVE et HERIT DATA).
 - Nouvelles actions possibles liées à la composante services aux entreprises / écosystèmes du tourisme durable et en particulier à l'écotourisme dans les zones protégées, à la navigation professionnelle et la protection de la posidonie, du patrimoine subaquatique et à la promotion du patrimoine culturel.
- ❖ Suivi et contributions au travail et rapports d'ARLEM sur les aspects de développement socio-économique
 - ❖ Capitalisation, suivi et mise en œuvre de projets sur la cohésion économique et sociale, avec un focus sur la jeunesse, la formation, l'économie sociale et solidaire, le tourisme durable et de nouvelles actions concernant les données ouvertes et volumineuses (Big and Open data)
 - ❖ Synergies avec le Core Group de la CRPM en ce qui concerne la politique de cohésion, les impacts et les perspectives en Méditerranée.

Concernant les aspects logistiques et opérationnels des réunions des groupes de travail, la Commission Interméditerranéenne devra trouver des solutions plus efficaces et efficientes pour l'organisation des réunions, en minimisant les déplacements de ses membres. Il faudrait par exemple organiser davantage de vidéoconférences et développer l'utilisation des TIC's et du site web de la Commission Interméditerranéenne pour faire en sorte que les communications soient plus fluides.

Enfin, au vue des activités de *lobbying* des groupes de travail, mais aussi plus généralement de la Commission Interméditerranéenne et de la CRPM, il serait utile de continuer l'inventaire et les études sur les projets (ENPI CBC MED, le programme MED, IEE, etc.) développé par les membres de la Commission Interméditerranéenne ; et/ou de brèves études de cas pour la collecte/systématisation des bonnes pratiques basées sur les responsabilités et fonctions de chaque Région. Les résultats des études peuvent s'avérer être très utiles pour établir l'expertise des membres de façon simple et rapide, alimentant ainsi le contenu des actions de *lobbying* pour les années à venir.

3. FOCUS SUR LES QUATRE THÉMATIQUES TRANSVERSALES STRATÉGIQUES POUR LA COOPÉRATION EN MÉDITERRANÉE

a) Encourager l'émergence de stratégies macrorégionales (SMR) et de bassins maritimes (SBM) et d'autres initiatives en Méditerranée en vue d'une stratégie intégrée : mettre l'accent sur la promotion de la croissance bleue et des stratégies émergentes, tout en protégeant la mer Méditerranée.

La mer Méditerranée est une immense ressource et un atout précieux, liant ensemble tous les pays de cette région. Il existe donc un fort besoin de coopération pour le développement socio-économique durable, l'analyse, l'observation, le suivi, le contrôle et l'évaluation des ressources, ainsi que pour la gestion des biens et services et des projets phares conjoints et concrets. En dépit de la situation très fragile et encore indéterminée qui règne en Méditerranée, les conditions sont réunies pour que des progrès soient accomplis, du moins pour une partie importante du bassin maritime.

La CIM a apporté une contribution essentielle à la mise en place (en 2017) de l'initiative maritime pour la Méditerranée occidentale, impliquant également les pays du voisinage méridional non membres de l'UE. Elle participe activement à la mise en œuvre du projet EUSAIR et d'autres initiatives axées sur la croissance bleue, la recherche et l'innovation telle que BLUEMED. En outre, elle a développé des relations étroites avec le secrétariat de l'UpM, notamment en participant aux travaux sur l'économie bleue (BE), devenant observateur du groupe de travail de l'UpM sur l'EB, partenaire d'un accord spécifique visant à soutenir la mise en œuvre de la déclaration ministérielle de l'UpM sur l'EB et directement impliquée dans l'organisation de la 1^{ère} conférence des parties de l'UpM. Elle a également obtenu le label important des 43 États membres de l'UpM dans un projet stratégique traitant de la gestion intégrée des zones côtières et du tourisme maritime et côtier : « Côte méditerranéenne pour la croissance bleue ».

De plus, la CIM est impliquée dans de nombreux projets dans différents secteurs liés à la croissance bleue, dont certains sont stratégiques pour l'avenir de la gouvernance méditerranéenne et du dialogue à multiniveaux (par exemple PANORAMED) ou pour le soutien à la décentralisation et au renforcement des capacités des autorités locales et régionales dans le cadre du Développement Intégré Territorial (DIT) (formation CRPM-PLATFORMA sur les services publics avec une approche DIT, axée sur le Maroc et la Tunisie, portant également sur plusieurs politiques et qui a capitalisé de nombreuses expériences en matière de croissance bleue).

À partir des problématiques plus liées à la croissance bleue, un cadre cohérent et à plusieurs niveaux pour la coopération dans toute la Méditerranée est en train de naître et peut renforcer les liens entre les deux rives de la Méditerranée, favorisant ainsi un développement économique et social durable dans toute la région (allant même au-delà des questions maritimes). En ce sens, il existe en Méditerranée suffisamment d'atouts et d'opportunités prometteuses qui peuvent être stimulés, valorisés et capitalisés. L'économie bleue en fait partie, avec à la base le secteur du tourisme (en particulier le tourisme maritime, côtier et de croisière) et le secteur de l'énergie bleue. La beauté naturelle de la région et son riche patrimoine culturel, historique et archéologique, ou la gastronomie et les produits locaux sont également des atouts importants. Le potentiel d'amélioration de la connectivité et du transport intermodal doit être libéré. La grande biodiversité méditerranéenne est un atout qui doit être protégé et les défis environnementaux doivent être affrontés pour comprendre et prévenir spécialement les pressions anthropiques, améliorer la gestion intégrée des zones côtières et la planification de l'espace maritime, etc.

La CIM devrait donc poursuivre ses activités politiques et pratiques visant à promouvoir et améliorer simultanément la croissance bleue et la gouvernance à plusieurs niveaux à l'échelle de la Méditerranée, par le biais d'initiatives et de stratégies émergentes. Elle devrait continuer à travailler avec une vision intégrée de la Méditerranée dans le futur, sans oublier le bien-être social des citoyens méditerranéens, la prospérité durable et le statut environnemental du bassin maritime.

Sur la base du travail réalisé lors des deux mandats précédents au sein de la Commission Interméditerranéenne (Rapport ARLEM sur la stratégie de cohésion pour la Méditerranée, la feuille de route des sous-stratégies macro-régionales (SMR) et maritimes (SBM) etc.) dans le cadre de la Task Force de la CRPM sur les Macro-Régions, et en cohérence avec les considérations incluses dans les rapports récents du Parlement européen, du Comité Économique et Social de l'UE et du Comité des Régions, la Présidence de la Commission Interméditerranéenne propose :

- Promouvoir une « Alliance de Coopération Méditerranéenne » avec les réseaux majeures d'autorités locales et régionales, les Euro-Régions et d'autres acteurs clés pour continuer à plaider pour la mise en œuvre d'une feuille de route sur les stratégies émergentes de la Méditerranée et pour la définition (à moyen/long terme) d'une éventuelle **Stratégie Macro-Régionale (SMR) ou d'un mécanisme de coordination intégré pour toute la Méditerranée** issue de l'intégration de **stratégies et d'initiatives existantes** (ex : EUSAIR pour la zone Adriatique-Ionienne, WestMED pour la Méditerranée Occidentale) **et futures macro-régionales complémentaires et cohérentes les unes avec les autres**. Ces stratégies doivent être définies et développées sur la base d'une approche *bottom-up*, et de gouvernance multiniveaux, multi-acteurs (publics-privés), ainsi que sur la coordination et l'optimisation des instruments politiques disponibles et des institutions intervenant dans la zone.
- Dans ce sens, il sera nécessaire de **maintenir le lien entre les travaux de la Commission Interméditerranéenne et la stratégie EUSAIR**, d'en assurer le suivi, en participant à sa gouvernance et en développant des projets concrets et synergies spécifiques avec la Commission Balkans-Mer Noire et la Task Force Adriatique de la CRPM.
- Dans ce cadre, il sera aussi primordial de soutenir et de participer aux possibles initiatives de la Commission européenne (DG MARE) et de l'Union pour la Méditerranée visant à instaurer la **stratégie maritime pour la Méditerranée occidentale**, qui constitue une première étape vers une stratégie maritime intégrée dans cette zone (et pourrait comprendre également dans le futur la zone orientale) et contribuer à l'**agenda de l'UpM sur l'économie bleue**.
- Dans cette optique, la Commission Interméditerranéenne et ses Régions devraient s'organiser au mieux dans le but d'engager les États méditerranéens dans le processus d'émergence des stratégies méditerranéennes, leur intégration et les mécanismes de coordination. Par exemple, ils devraient mettre en place – avec les partenaires de l'Alliance de Coopération de la Med - des actions concrètes de lobbying aux **États-membres de l'UE et au Parlement européen**, (ex : futurs Intergroupes qui continueront le travail de SEARICA) afin d'assurer un soutien technique et financier aux stratégies macro-régionales pour la Méditerranée (phase d'études, modèle de gouvernance, thématiques prioritaires, projets avec un rôle spécifique pour les autorités locales et régionales etc.).
- Continuer à consolider la relation avec **l'Union pour la Méditerranée** ainsi qu'avec la **Commission européenne** (DEVCO, NEAR), et le **Service d'Action Extérieure** et le **Parlement européen** (Députés européens, Intergroupes), afin de suivre en détail et d'influencer l'évolution du débat sur les stratégies émergentes au cœur de ces Institutions et en lien avec la révision et la mise en œuvre de la **Politique de Voisinage et le futur de l'Instrument de Coopération et de Développement du Voisinage**.
- Continuer d'articuler la réflexion et l'action autour : **des priorités thématiques spécifiques pour les stratégies émergentes avec un impact majeur pour les Régions, de la cohérence et de l'interconnexion des instruments, des politiques et des stratégies** existants (en particulier en ce qui concerne les programmes de coopération territoriale: Interreg MED, ENI MED CBC, ADRION, IPA, transfrontaliers; la PEV, les politiques sectorielles de l'UE, la stratégie UE2020, la politique de cohésion, et la politique migratoire), du **consensus politique** et de la planification par objectifs, des résultats, des instruments et du **calendrier**.
- Développer des **actions et projets concrets ou donner des conseils sous l'angle régional concernant les MRS, SBS et la gouvernance** aux programmes MED et ADRION (Axe 4) et à ENI CBC MED, donner de la visibilité et contribuer en particulier aux travaux du projet **PANORAMED (Interreg MED) sur la gouvernance** (axé sur la liaison, l'intégration et l'innovation) et ses projets stratégiques futurs.

- Contribuer aux **rapports sur les Stratégies Macro-Régionales qui seront développées par la Commission européenne**, ainsi qu'au **actions préparatoires ou de soutien du Parlement européen** pour le lancement ou la consolidation des stratégies émergentes en Méditerranée.
- Tirer profit de l'opportunité d'interaction présenté par les **Présidences du Conseil de l'Union européenne** en 2019-2020 (la Croatie mènera le premier semestre 2020).
- **Poursuivre la coordination avec les principales institutions méditerranéennes** – Union pour la Méditerranée, Assemblée Régionale et locale Euro-Méditerranéenne (ARLEM), Assemblée Parlementaire de l'UpM (APUPM), le Dialogue 5+5; avec les réseaux régionaux et locaux comme, Med cités, l'Arc Latin, COPPEM, les Universités Med comme UNIMED ; CGLU entre autres, et également avec les Think Tanks de la Méditerranée – en **encourageant une co-appropriation/possession progressive et volontaire du concept de stratégie macro-régionale/bassin maritime** et d'accord sur les priorités, aussi par les régions et autres acteurs (y compris les acteurs économiques et de la société civile du sud de la Méditerranée).
- **Joindre nos efforts pour soutenir l'innovation et la recherche dans les nouveaux domaines émergents et transversaux tels que le Big Data**, qui devraient devenir des **instruments solides au service** des décideurs et des citoyens pour les politiques territoriales et, ainsi, pour les **stratégies émergentes dans tous les secteurs au niveau méditerranéen**.
- Compte tenu des stratégies en cours et des besoins territoriaux, la croissance bleue et la protection de la biodiversité de la Méditerranée seront au centre des préoccupations des actions conjointes spécifiques des membres de la CIM.

b) Augmenter la participation des Régions dans le processus de prise de décision concernant la gestion des migrations et soutenir leurs actions : concentration sur la dimension interne et externe de la migration et le rôle des régions.

La migration est l'un des principaux problèmes auxquels sont confrontées les régions méditerranéennes et l'Europe dans son ensemble, et qui constitue un défi important pour le bien-être des réfugiés et de nos sociétés. Au cours des toutes premières phases de la crise, la CIM a été très active sur la question et, bien que certaines autorités administratives et politiques clés soient loin de la portée des autorités locales et régionales (contrôle des frontières, procédure d'asile, etc.), la CIM a constamment demandé une approche globale intégrée, dans une perspective à long terme, non seulement pour traiter les questions de sécurité sur les côtes, mais également d'accueil et d'intégration des migrants et réfugiés, les causes profondes des mouvements humains, la coopération avec les pays d'origine, la lutte contre la pauvreté et la traite des êtres humains et l'amélioration du développement socio-économique.

Malheureusement, jusqu'à présent, la situation ne s'est pas suffisamment améliorée malgré les nouveaux mécanismes et les nombreuses initiatives lancées par l'UE à partir de 2015 (et le nombre élevé de fonds alloués). C'est aux yeux de tous que la migration est désormais une question d'intérêt structurel qui nécessite la participation de tous les niveaux de gouvernement et de la société civile pour être traitée correctement. Par conséquent, la CIM devrait continuer à travailler sur la question dans le mandat, principalement au travers de sa contribution aux travaux du Groupe de travail sur la migration de la CRPM et en créant une pression politique pour que les collectivités territoriales méditerranéennes soient correctement associées aux dialogues et à la prise de décisions en matière de migration, avec une assistance et des ressources adéquates, dans le cadre d'une stratégie plus large fondée sur une approche de gouvernance à plusieurs niveaux et traitant des défis socio-économiques et politiques communs en Méditerranée.

Un accent particulier devrait être mis sur l'amélioration du rôle clé des régions dans la promotion d'une meilleure gestion des flux migratoires et la construction de sociétés inclusives (accueil et intégration). En ce sens, les politiques promouvant efficacement la gestion de la diversité et le modèle interculturel devraient être soutenues et capitalisées. La CIM devrait continuer à renforcer le dialogue en Méditerranée, le dialogue entre les réfugiés et les sociétés d'accueil dans nos régions, ainsi que la coopération dans la région et, ainsi, instaurer la confiance, créer des passerelles solides pour la compréhension mutuelle et générer l'interaction et la solidarité. Cela devrait être opérationnalisé en traduisant les efforts des régions de la CIM au travers d'actions, d'études, d'échanges d'expériences, d'initiatives et de projets qui seront mis en place dans le cadre du groupe de travail de la CRPM sur les migrations, promu par la CIM.

En 2014, la Commission Interméditerranéenne a encouragé la création de la Task Force « Migrations » de la CRPM lancée en 2015 et coordonnée par la Région de Sicile (avec le soutien politique de la Région Skåne au Bureau de la CRPM). Sur la base des travaux de cette Task Force de la CRPM (lettres/rencontres avec les gouvernements, le Parlement européen, la Commission européenne, la campagne “We are All Mediterranean”, les articles, les échanges de bonnes pratiques, les séminaires, les conférences, les documents de discussion, les documents politiques, les actions et projets de lobbying etc.), la Commission Interméditerranéenne poursuivra sa contribution aux activités dans le but :

- D’obtenir davantage d’aide et de ressources aux autorités locales et régionales, non seulement pour aider dans la gestion de la dimension interne des politiques de migration (accueil et intégration), pour la maîtrise des effets résultant de cette crise mais également.
- D’accroître l’engagement des autorités locales et régionales dans l’UE et sur les futures décisions prises par l’UE.
- D’inclure les autorités locales et régionales dans la gouvernance multi-niveaux et l’approche intégrée de l’Europe et, en fonction de leurs compétences, d’accéder à des responsabilités, jouer un rôle complémentaire aux côtés des gouvernements.
- De gérer les flux de manière durable et efficace dans le cadre d’une stratégie globale pour la Méditerranée capable de répondre aux défis du destin commun qui lie les peuples de cet espace.

c) Développer une « Méditerranée des projets » et mobiliser des partenaires des pays tiers de la Méditerranée et plus particulièrement du Sud : renforcer la forte implication de l’organisation et promouvoir des projets pilotes stratégiques et des partenariats solides.

L’objectif de la coopération par le biais de projets, d’actions et d’initiatives est de fournir un catalyseur qui permettra aux habitants des deux côtés de la Mare Nostrum de travailler ensemble pour relever des défis communs, exploiter des opportunités communes et contribuer également à une gouvernance méditerranéenne à long terme.

Jusqu’à présent, la CIM, avec ses groupes de travail thématiques dirigés par ses régions, a obtenu d’excellents résultats en mettant en œuvre et en soutenant des projets qui renforcent les capacités dans la région Med, réduisent les disparités et favorisent les synergies.

La CIM participe en tant que partenaire à part entière ou associé uniquement aux projets présentant un intérêt stratégique pour son plan d’action global biennal et les plans d’action de ses groupes de travail, conformément aux priorités de la CRPM (voir le rapport sur les projets sur le site Web du CIM). Ces projets contribuent également à l’activité de plaidoyer de l’organisation, avec un impact positif sur l’ensemble des membres. En plus de cela, la CIM apporte un soutien à ses membres (notes d’information, recherche de partenaires, etc.) pour établir des partenariats dans des domaines d’intérêt.

Ainsi, la CIM et ses quatre groupes de travail thématiques devraient poursuivre et développer davantage leurs actions dans le cadre de projets concrets conduisant au renforcement de la cohésion économique, sociale et territoriale dans la région méditerranéenne. Parallèlement, la CIM doit continuer à défendre le rôle et la valeur ajoutée de la coopération territoriale à l’échelle de l’UE et des bassins, ainsi que l’élargissement des instruments et des programmes permettant aux régions de toutes les rives de la Méditerranée (et de notre organisation) d’être directement éligibles au partenariat et au cofinancement.

Un autre aspect important de la coopération méditerranéenne concerne le développement de la communauté et le renforcement des relations avec d’autres acteurs clés européens, méditerranéens, nationaux et territoriaux (organisations, universités, centres de recherche, instituts, ONG, autorités locales, réseaux thématiques, autorités nationales, etc.). Cela est facilité par une coopération basée sur des projets et par la mise en place de Mémoires d’accord ou d’accords de partenariat.

À ce jour, la CIM a établi des relations structurées avec une grande variété d’acteurs clés de la région Med (tels que l’UpM, MedCités, l’Arc Latin, UniMed, les Euro-régions, etc.) et poursuivra l’extension de son réseau et l’établissement de synergies et de coopération politique et pratique, tandis que l’attention et la participation active d’un plus grand nombre de partenaires, de parties prenantes et de nouveaux membres potentiels des régions non européennes de la Méditerranée, et en particulier du Sud, doivent faire l’objet d’une attention particulière. En ce sens, la stratégie de projets de la CIM devrait aller de pair avec le projet global et la nouvelle stratégie d’adhésion de la CRPM.

Dans le cadre de la politique européenne de cohésion et de voisinage et de l'approche stratégique intégrée au niveau des bassins et à échelle macro-régionale, la Commission Interméditerranéenne propose de développer, en particuliers, les activités suivantes (aussi et surtout via les groupes de travail) :

- **Actions de lobbying au niveau européen pour préserver l'équilibre du budget européen en direction des pays du Sud de la Méditerranée**, afin d'assurer le suivi de la nouvelle **Politique de Voisinage Européenne** et la **coopération transnationale et transfrontalière européenne dans le bassin méditerranéen dans la période de programmation 2021-2027**.
- **Poursuite de la contribution aux futurs rapports sur la Politique de Voisinage et les instruments IEVP**, pouvant être produit par le Parlement européen et le Comité des Régions, etc.
- **Coordination spécifique avec les programmes Interreg de coopération transnationale MED et ADRION** ainsi qu'avec le programme **ENI CBC MED**, et les programmes **IPA**, réponse aux appels à projet et **mise en œuvre/capitalisation de tous les projets déjà retenus** dans lesquels la Commission Interméditerranéenne et ses Régions participent en tant que partenaires ou associés.
- Promouvoir la participation de la Commission Interméditerranéenne et des membres du Sud, à des projets dont il sera fait la promotion et qui seront soumis pour **labellisation auprès de l'Union pour la Méditerranée**.
- **Appui à la décentralisation et aux processus démocratiques dans les pays du Sud de la Méditerranée** : suivi de la situation et coordination avec d'autres acteurs qui travaillent sur la question dans cette zone ; promouvoir la réplique de la formation CRPM CIM pilote pour les fonctionnaires régionaux et locaux et les politiques en ce qui concerne le développement territorial intégré portant une attention particulière au Maroc et à la Tunisie
- Éventuelles actions de lobbying sur les **programmes Europeaid** et éventuelle participation aux « **Assises de la coopération décentralisée** » et/ou à la « **journée du développement** » de l'UE Mais aussi à d'autres initiatives similaires promues par les membres IPA et méditerranéens partenaires de la CIM. La Commission Interméditerranéenne renforcera également la collaboration multiniveaux et multi-acteurs **avec les partenaires extérieurs issus des universités, les autorités publiques, privées, multilatérales** :
 - **UNION POUR LA MÉDITERRANÉE (UpM)** : conserver et élargir la collaboration avec l'UpM lancée en 2013 par la signature d'un mémorandum d'entente. La coopération sur l'Agenda sur l'économie bleue pour la Méditerranée fera l'objet d'un intérêt particulier : la possibilité de devenir observateur dans le groupe de travail sur l'économie bleue de l'UpM et la signature d'une convention dédiée à cette thématique seront explorées. Le but sera de nourrir la collaboration vers la mise en œuvre de la déclaration ministérielle de 2015 de l'UpM sur l'économie bleue (et la prochaine), en encourageant l'implication des Régions et en contribuant de façon considérable au forum sur l'économie bleue en Méditerranée. La CIM et l'UpM ont élaboré avec succès un accord sur l'EB pour la période 2017-2018. Dans le cadre de ce mandat, ils travailleront sur un nouvel accord spécifique pour la période 2019-2020.
 - **ARLEM** : à travers la Présidence de la Commission Interméditerranéenne, participer de manière active à tous les débats et initiatives spécifiques – en particulier dans le cadre de la commission « Développement territorial durable » – aux séminaires et rapport de l'ARLEM en cours. Coordination avec d'autres membres de la CIM participants à l'ARLEM.
 - **MED CITIES** : Continuer la collaboration sur plusieurs aspects du développement territorial intégré durable, de la gouvernance multiniveau, etc., en produisant des actions de *lobbying* et projets communs dans le cadre du mémorandum d'entente signé en 2016.
 - **ARC LATIN** : poursuivre la collaboration basée sur le protocole déjà effectif, unir les efforts pour la promotion de projets communs tel que MarInA-Med en 2015 ou BleuTourMed et les SMR/SBM pour la Méditerranée et coordonner les actions lobbying, en particulier dans le cadre des programmes Interreg, WestMED, BlueMed et de la Politique de Voisinage.
 - **EURO-RÉGIONS DE LA ZONE MÉDITERRANÉE** : lancer une collaboration basée sur des actions conjointes et spécifiques, notamment avec l'Euro-région Pyrénées Méditerranée (EPM) et l'Euro-région Adriatique-Ionienne (AIE).

- **UNIMED** : poursuivre la collaboration basée sur les projets et les efforts conjoints concernant les stratégies émergentes et les politiques jeunesse / la recherche et l'innovation (protocole d'accord possible pendant le mandat).
- **NECSTouR** : poursuivre la collaboration basée sur les projets et les efforts conjoints en faveur du tourisme durable (protocole d'accord possible pendant le mandat).
- **MED PAN** : Continuer la collaboration pour accentuer l'implication des Régions dans la gestion des aires maritimes protégées par le lancement de synergies concrètes avec MED PAN et les membres de la Commission Interméditerranéenne et probablement encourager la signature d'un mémorandum d'entente en 2019-2020.
- **UNEP-MAP** : devenir éventuellement des observateurs officiels de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable (SMDD) représentant les autorités régionales et poursuivre le bon travail (axé sur les projets) avec le PAP/RAC et d'autres RAC sur les questions de GIZC et de tourisme durable / protection de la biodiversité.
- **ASCAME** : entretenir la collaboration des secteurs publics-privés, également dans le cadre de projets concrets basés sur la quadruple hélice tels que ceux déjà sélectionnés dans le cadre du programme Interreg MED (ex : INNOBLUEGROWTH). **CENTRE POUR L'INTÉGRATION EN MÉDITERRANÉE (CIM)** : rafraîchir la collaboration pour établir les éventuelles synergies identifiées dans le mémorandum d'entente signé en 2015 avec les partenaires multiples de cette plateforme (la Banque Mondiale, la Banque Européenne d'Investissement, AFD, GIZ, OCEMO entre autres) par le biais d'actions concrètes dans le cadre de la croissance durable, des économies intégrées et de la gouvernance participative concernant les pays MENA.
- **ANNA LINDH FOUNDATION** : rafraîchir la collaboration pour développer des initiatives conjointes pour l'émergence d'une citoyenneté méditerranéenne étant donné que la Fondation accompagne la société civile et les citoyens en Méditerranée dans l'amélioration de la confiance et de la compréhension mutuelles.
- **PLATFORMA - Partenariat stratégique avec la Commission européenne** : suivre et interagir le cas échéant aux activités de *lobbying*, de recherche et de formation en matière de coopération décentralisée, de développement, d'objectifs de développement durable, de soutien aux processus de décentralisation en Méditerranée et de promotion du développement territorial intégré. **UNIVERSITÉ DE BARI** : maintenir la bonne coopération dans le cadre du MA avec la CRPM en matière de formation, d'éducation et de mobilité dans le secteur maritime, liée à l'initiative Vasco da Gama (projets, écoles d'été, activités de plaidoyer, etc.)
- **MERCATOR OCEAN-COPERNICUS MARINE SERVICE** : développer des synergies et éventuellement des formations pour les membres de la CIM sur la manière d'exploiter les données / services maritimes pour les politiques régionales et les acteurs territoriaux. **Autres entités** (CGLU AEETS, UNDP Art, Universités et Centre de Recherche, ORU Fogar, CNR ISMAR, CONISMA, l'Agence Italienne pour la Cohésion Territoriale, etc.)

d) L'émergence d'une citoyenneté méditerranéenne : concentration sur la Jeunesse Méditerranéenne en tant qu'atout pour le présent et le futur du bassin.

Les citoyens partageant la mer qui nous est commune, et plus particulièrement les jeunes Méditerranéens, s'intéressent de plus en plus à la politique, l'économie et la culture de leurs voisins. Ils expriment également leur aspiration à davantage de démocratie et de liberté d'expression dans cet espace. Par conséquent, il est nécessaire sensibiliser la société civile sur ce que la coopération en Méditerranée peut apporter aux citoyens, sur sa valeur ajoutée, en faisant de l'identité et de la réputation de la Méditerranée une propriété commune qui doit être protégée et développée afin d'améliorer la qualité de vie des citoyens méditerranéens.

La Commission Interméditerranéenne devra continuer à soutenir ce processus et encourager la participation active des jeunes Méditerranéens dans les actions de la société civile mais également dans la politique. Par ailleurs, le lancement réussi d'une macro-région méditerranéenne dépend considérablement de la mobilisation de la société civile, des citoyens de la Méditerranée et de l'émergence d'une identité méditerranéenne construite autour de notre espace et de valeurs partagées. L'affirmation d'une citoyenneté

méditerranéenne favorisera le développement d'une identité méditerranéenne indispensable à la construction d'un espace de paix durable, de développement cohésif et de prospérité.

Le présent et l'avenir de notre région méditerranéenne, c'est la jeunesse méditerranéenne. Il est donc primordial de redonner espoir aux jeunes méditerranéens face aux principaux défis auxquels ils sont confrontés (par exemple, le chômage et le manque d'opportunités, la qualité de l'éducation à tous les niveaux, la gouvernance participative et démocratique, les conflits, la violence ou la radicalisation, etc.). Au cours des mandats précédents, la CIM par le biais de certaines actions, initiatives (par exemple, politiques de la jeunesse, économie sociale et solidaire, formation et éducation dans le secteur maritime, échanges avec des organisations de la société civile, réseaux d'universités, etc.) et messages politiques (par exemple en faveur de Med Erasmus, etc.) a commencé à soutenir et à encourager la participation active des jeunes méditerranéens à l'action de tous les niveaux de la société

En particulier, par le biais de son groupe de travail sur la cohésion sociale économique, elle a commencé à se concentrer, entre autres priorités, sur l'importance de l'économie sociale et solidaire aux niveaux européen et méditerranéen, en tant que système capable de valoriser la jeunesse, l'esprit d'entreprise et l'identité méditerranéenne, ainsi que la possibilité de créer des laboratoires pour la promotion de la citoyenneté euro-méditerranéenne. L'économie sociale et solidaire pourrait notamment contribuer à associer les jeunes méditerranéens à l'égalité des sexes et à l'innovation sociale, tout en promouvant un mode de production alternatif, consommant et finançant un modèle de développement plus durable, solidaire et inclusif fondé sur la citoyenneté méditerranéenne.

Pour le mandat 2019-2020, le renforcement des compétences et des capacités des jeunes, l'amélioration de leur employabilité, leur mobilisation et leur sensibilisation, la promotion de la compréhension interculturelle, la fourniture d'opportunités et de plates-formes d'engagement, la promotion de la citoyenneté et des valeurs communes, seront essentiels pour soutenir la création d'une génération de jeunes méditerranéens qui ouvrira la voie à la construction d'un espace méditerranéen de paix, de justice, de solidarité, de cohésion, de durabilité et de prospérité. La CIM devrait promouvoir ce processus en partenariat avec les institutions, organisations et réseaux les plus actifs dans ce domaine au niveau euro-méditerranéen (par exemple, l'UpM, Unimed, la Fondation Anna Lindh, entre autres), en se concentrant sur des actions ciblées peu nombreuses mais significatives.

Dans cette mesure, des initiatives spécifiques devraient être prises. Cela pourrait notamment se faire en partenariat avec la Fondation Anna Lindh et/ou d'autres plateformes clés de la société civile en Méditerranée telle que l'Assemblée des Citoyens de la Méditerranée (ACM) et l'UpM, en apportant également un appui aux médias citoyens favorisant la liberté d'expression. Dans cette perspective, la coopération entre les Régions, les citoyens, leurs organisations et ces médias pourrait être développée de manière concrète.

E) intégrer la lutte contre le changement climatique de manière transversale dans les stratégies et politiques des régions Méditerranéennes

Atténuation du changement climatique : réduire les émissions de gaz à effet de serre des territoires. Amplifier la transition énergétique des bâtiments, de l'industrie, du tourisme, des transports... Mobiliser le potentiel d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables.

Adaptation au changement climatique : préserver les littoraux de l'érosion par des solutions basées sur la nature, protéger la biodiversité (aires marines protégées, planification de l'espace maritime, limitation des mouillages...).

4. ORGANISATION INTERNE ET NOUVELLES ADHÉSIONS : MOBILISER EN PRIORITÉ LES PARTENAIRES DU SUD DE LA MÉDITERRANÉE

Afin d'améliorer son impact, son organisation, et ses adhésions, la Commission Interméditerranéenne:

- ❖ **Renforcera la coordination** entre la présidence et des vice-présidences, entre les groupes de travail, mais aussi entre la Commission Interméditerranéenne et le secrétariat CRPM, les intergroupes et les Task Forces (ex. La Présidence, les Vice-Présidences et le Secrétariat travailleront sur une vision partagée de la répartition des rôles concernant la représentativité du réseau et le suivi politique des sujets d'une importance particulière mais également en ce qui concerne la répartition des outils de suivi pour les membres engagés dans la Commission Interméditerranéenne).
- ❖ Développera des **synergies avec les autres Commissions géographiques** de la CRPM, en particulier avec les Commission des Îles et Balkans-Mer Noire sur les questions de tourisme et sur la macro-région adriatico-ionienne.
- ❖ Travaillera en adéquation avec la stratégie de « **Membership Marketing** » de la CRPM, en tâchant de consolider la participation des membres et d'attirer de **nouveaux membres**, en particulier au Sud (Maroc, Tunisie, mais également l'Algérie, etc.), la Croatie et certaines Régions de la zone des Balkans et de l'Albanie, du Monténégro et de la Turquie. Se rapprochera des territoires du Machrek (en commençant éventuellement par le Liban). Essayera de renouer avec d'anciens membres et de développer les adhésions dans les pays déjà membres.

Sur cette dernière exigence, la Commission Interméditerranéenne travaillera lors de son mandat sur une **stratégie d'élargissement de la Commission Interméditerranéenne de la CRPM en Méditerranée**.

À travers cette stratégie et ses actions quotidiennes, la Commission Interméditerranéenne travaillera prioritairement à **renforcer sa coopération avec les autorités du sud**, et en particulier :

- Renforcer leur engagement au sein des 4 groupes de travail thématiques et des instances dirigeantes de la Commission Interméditerranéenne (ex. maintenir un Vice-Président pour les pays du Sud, donner des responsabilités dans les groupes de travail et les Task Forces ou des actions spécifiques).
- Développer des partenariats spécifiques pour les projets dans le cadre des programmes de l'UE ouvert aux autorités du Sud (Interreg MED, ENI CBC MED, ERASMUS+, H2020, Développement et Coopération Internationale entre autres).
- Influencer la législation de l'UE au sujet de la participation des autorités du sud dans les programmes de l'UE lorsque nécessaire.

5. COMMUNICATION

La Commission Interméditerranéenne poursuivra ses efforts pour améliorer la définition des messages en fonction des stratégies de communication internes et externes de la Commission Interméditerranéenne (communication adaptée) afin d'utiliser de façon plus pertinente les instruments et outils fournis par la CRPM, tout en contribuant à leur renouvellement.

Plus particulièrement, la Commission Interméditerranéenne :

- ❖ Exploitera les nouveaux outils mis à sa disposition (ex. comptes Twitter de la Commission Interméditerranéenne et des projets ; les plate-formes des projets tels que COM&CAP MarInA-Med, et les nouvelles mises en place sur le site internet d'Interreg MED – SHERPA, CO-EVOLVE, MITOMED+, HERIT-DATA INNOBLUEGROWTH, PANACeA, les newsletters de la CRPM et des projets gérés par l'organisation, chaînes et vidéos YouTube) et réfléchir à l'utilisation des réseaux sociaux.
- ❖ Améliorer les flux de communication grâce au nouveau site internet de la CRPM et de ses Commissions géographiques (articles, actualités, liens...).

- ❖ Interagir avec des partenaires clés pour une communication commune avec des groupes d'acteurs spécifiques (par exemple, avec l'Union pour la Méditerranée sur l'économie bleue et en particulier via la plate-forme Med Blue Economy - Centre de connaissances virtuel)

6. CALENDRIER 2019-2020

Calendrier détaillé disponible sur le site web de la Commission Interméditerranéenne de la CRPM dans le nouveau format « Team Up » avec une vue par mois, année, catégories et indiquant les chevauchements.

Principales catégories d'évènements :

1. Réunion statutaire de la CRPM et de la CIM (AG, PB, plénière, groupe Codir-Vision)
2. Groupes de travail CIM et CRPM
3. Réunions où la CIM agit en tant qu'observateur officiel (UpM, BlueMed, WestMED)
4. Projets impliquant CRPM / CIM
5. Réunions de l'ARLEM
6. Programme Interreg MED
7. Autres réunions / événements des organisations partenaires de la CRPM / CIM